

2024	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	0.1	39	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	1.4	20		20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	0.4	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	98	0	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	0	0	10	10
Total des indicateurs calculables			74		100
INDEX (sur 100 points)			74		100

Objectifs de progression et mesures de correction

Objectif Indicateur écart de rémunération

KNDS France par son accord QVCT (Qualité de vie et Condition de Travail) et Egalité des chances, fixe et décline les mesures pour garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dont la rémunération. Cette mesure est déclinée dans le cadrage de la politique salariale annuelle

Objectif Indicateur retour de congé maternité

Il est attribué aux femmes ayant bénéficié ou bénéficiant d'un congé maternité/adoption pendant l'année la moyenne des AI attribuées aux salariés relevant de la même catégorie socio-professionnelle. A ce titre KNDS France s'engage à renforcer sa politique de contrôle au respect de cette directive.

Objectif Indicateur dix plus hautes rémunérations

KNDS France continue sa politique de féminisation de ses effectifs, dont les postes aux plus hautes rémunérations par sa politique de recrutement et de progression interne.

Déclaration des écarts éventuels de représentation femmes-hommes dans les postes de direction pour l'année 2025 au titre des données 2024

Écarts de représentation parmi les cadres dirigeants

Pourcentage de femmes 8 %

Pourcentage d'hommes 92 %

Écarts de représentation parmi les membres des instances dirigeantes

Pourcentage de femmes 24 %

Pourcentage d'hommes 76 %